

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026-23 juin D02

Conseillers en exercice : 11

Présents : 11 L'an deux mille vingt six

Votants : 11 Le : 23/06/2026 à 20h00

Pour : 11 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/06/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Elodie LAC, Fabien PARAIRE, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

Pouvoir : /

Absents excusés : /

A été désignée secrétaire : Jean-Denis CORMANE.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 28 avril 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 28 avril 2026 est approuvé sans remarques particulières.

Reçue en préfecture le : 25/06/2026.

Publiée par affichage le : 30/06/2026

Le Secrétaire de séance,



Jean-Denis CORMANE.

Fait et délibéré le 23/06/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».